

II.

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1897.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget de la Dette publique voté pour l'exercice 1896
s'élève à fr. 104,562,884 76
Le projet de ce Budget pour 1897 monte à 105,260,751 76

Soit une augmentation de fr. 697,867 »

résultant de diverses modifications qui se justifient de la manière suivante :

ART. 11. — *Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes
Grand-Ducales (Spa à la frontière Grand-Ducale).*

Crédit voté pour 1896 fr. 275,000 »
— demandé pour 1897 219,600 »

DIMINUTION. . . . fr. 55,400 »

Ainsi qu'on l'a dit dans la note préliminaire du Budget amendé de l'exercice 1894, les Gouvernements belge et allemand, usant du droit que leur conférait l'article 9 du traité du 11 juillet 1872, ont procédé à la revision du montant de leur participation au paiement du prix total du loyer des lignes Grand-Ducales.

La quote-part acceptée primitivement par les deux Gouvernements avait été fixée de commun accord, pour le Gouvernement belge, à la somme de 500,000 francs. Dans la nouvelle répartition, cette quote-part, qui avait été provisoirement réduite à 275,000 francs, est définitivement fixée à 219,600 francs.

ART. 13. — *Annuité à payer pour le service des actions privilégiées de la
Grande Compagnie du Luxembourg.*

Crédit voté pour 1896 fr. 8,850 »
— demandé pour 1897. 8,800 »

DIMINUTION. . . . fr. 50 »

Cette différence est due au jeu de l'amortissement.

ART. 16. — *Annuités à servir du chef de la reprise par l'État des réseaux
téléphoniques concédés de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers,
Liège, Louvain, Mons, Namur, La Louvière, Courtrai et Malines.*

Crédit voté pour 1896 fr. 945,000 »
— demandé pour 1897. 1,055,000 »

AUGMENTATION. . . . fr. 110,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE

Cette augmentation se justifie par les arriérés qu'il y aura à payer aux anciens concessionnaires dès que le litige qui existe entre eux et la Compagnie Edison Gower Bell aura reçu une solution définitive.

ART. 17. — *Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux.*

Crédit voté pour 1896	fr.	580,000	»
— demandé pour 1897		700,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	120,000	»

Elle est sollicitée à l'effet de permettre le paiement des premières annuités afférentes aux lignes ci-après, nouvellement concédées : Lens-Enghien-Soignies, Boussu-Dour, Tongres-Lanaeken, Tongres-Fexhe, Brasschaet-Brecht, Onoz-Fleurus, Haecht-Aerschot-Tirlemont, Braine-l'Alleud-Wavre, Ypres-Neuve-Église.

Ces annuités s'élèvent à 100,585 50

Le surplus, soit fr. 19,414 50
est destiné à pourvoir au paiement d'annuités nouvelles à souscrire éventuellement et dont la première échéance serait fixée au 30 juin 1897.

ART. 23. — *Pensions diverses.*

Crédit voté pour 1896	fr.	10,758,079	»
— demandé pour 1897.		10,946,396	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	188,317	»

Le service des pensions nécessitera une augmentation de dépense pour les Départements de la Justice, de l'Industrie et du Travail, ainsi que pour les administrations ressortissant au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, notamment pour les professeurs des établissements d'enseignement de l'État. Par contre, on peut prévoir une diminution pour d'autres Départements. La différence de 188,317 francs forme la balance des augmentations et des diminutions proposées.

ART. 24. — *Pensions des professeurs et instituteurs communaux.*

Crédit voté pour 1896	fr.	2,190,000	»
— demandé pour 1897.		2,425,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	235,000	»

Cette augmentation résulte de l'accroissement du nombre des professeurs et instituteurs communaux admis annuellement à la retraite.

Ainsi qu'on l'a déjà fait remarquer, les dépenses imputables sur cet article

NOTE PRÉLIMINAIRE.

sont recouvrables au profit du Trésor, à charge des provinces et des communes, respectivement dans la proportion de $\frac{1}{5}$ et de $\frac{2}{5}$. Le Trésor n'a donc à supporter que les $\frac{2}{5}$ de la dépense.

ART. 26. — *Intérêts à 3 % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor.*

Crédit voté pour 1896.	fr.	1,503,000	»
— demandé pour 1897		1,603,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	100,000	»

Cette différence résulte de l'augmentation constante des dépôts. Il convient de rappeler que les dépenses imputables sur cet article ne constituent pas, en réalité, une charge pour le Trésor.

RÉCAPITULATION.

	Augmentations.	Diminutions.
Article 11. fr.	»	55,400 »
— 13.	»	50 »
— 16.	110,000 »	»
— 17.	120,000 »	»
— 23.	188,317 »	»
— 24.	235,000 »	»
— 26.	100,000 »	»
	<hr/>	
	fr. 753,317 »	55,450 »
	<hr/>	
Soit une augmentation de fr.	697,867	

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique est fixé, pour l'exercice 1897, à la somme de cent cinq millions deux cent soixante mille sept cent cinquante et un francs, soixante-seize centimes (fr. 105,260,751 76), conformément au tableau ci-aunexé.

Donné à Laeken, le 26 février 1896.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,
P. DE SMET DE NAEYER.

(50)

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1897.

Articles.	DÉSIGNATION			MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.				
	CHAPITRE I^{er}.	INTÉRÊTS de CAPITAL primitif.	DOTATION de l'amortissement.	Total par dette.	
	SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.				
	1^{re} SECTION.				
	<i>Dette dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>				
1	Dette à 2 1/8 %	5,498,990 78	•	5,498,990 78	•
2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo.	•	•	80,598 14	•
	2^{me} SECTION.				
	<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril sui- vant.</i>				
3	Redevance pour l'entretien du canal de Ternouzen et de ses dépendances. . .	•	•	125,386 24	•
4	Rachat des droits de fanal	•	•	21,164 02	•
	3^{me} SECTION.				
	<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>				
	§ 1^{er}. Intérêts et amortissement.				
5	Dette à 3 % (1 ^{re} série)	4,229,229 75	281,948 65	4,511,178 40	•
6	— (2 ^e série)	50,881,727 46	3,392,115 16	54,273,842 62	•
7	— (3 ^e série)	6,001,200 •	400,080 •	6,401,280 •	•
	TOTAUX.fr.	66,611,147 99	4,074,145 81	70,685,291 80	
8	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur res- sources extraordinaires à effectuer pendant l'année			1,200,000 •	•
	A REPORTER.fr.			72,110,440 20	•

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	72,110,440 20	•
	§ 2. Annuités diverses.		
9	Rente au nom de la ville de Bruxelles	300,000 •	
10	Rente constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manage	672,350 •	
11	Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales (Spa à la frontière Grand-Ducale)	219,600 •	
12	Vingt-septième annuité pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant	612,000 •	
13	Annuité à payer jusqu'en 1940 inclusivement, pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	8,800 •	
14	Annuité de 11,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 53 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877.)	8,471,837 •	
15	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam (convention internationale du 31 octobre 1879 approuvée par la loi du 29 avril 1880).	1,000,000 •	85,669,305 76
16	Annuités à servir du chef de la reprise par l'État des réseaux téléphoniques concédés de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège, Louvain, Mons, La Louvière, Namur, Courtrai et Malines.	1,055,000 •	
17	Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux.	700,000 •	
	§ 3. Autres charges.		
18	Rente annuelle à 3 %, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1875)	39,798 56	
19	Rente annuelle à 3 %, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 19 août 1895).	45,000 •	
20	Minimum d'intérêt garanti par l'État. (Crédit non limitatif)	300,000 •	
21	A. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.) fr. 127,000 •	134,500 •	
	B. Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt fr. 7,500 •		
	A REPORTER. . . fr.	•	85,669,305 76

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	85,662,305 76
	CHAPITRE II. RÉMUNÉRATIONS.		
22	Rémunération en matière de milice. (Crédit non limitatif)	3,200,000 •	} 17,136,396 •
23	Pensions diverses.	10,946,396 •	
24	Pensions des professeurs et instituteurs communaux.	2,425,000 •	
25	Pensions de l'ancienne caisse de retraite (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées, à titre de subside, au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)	564,000 •	
	CHAPITRE III. INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS À TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.		
26	a. Intérêts à 3 % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor fr. 1,000,000 •	} 1,605,000 •	} 2,456,050 •
	b. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos. fr. 5,000 •		
27	Intérêts à 2 1/2 % des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale . . .	3,050 •	
28	Intérêts à 2 1/2 % des consignations en général, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847; intérêts à 3 % des fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851	850,000 •	
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
	TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. fr.	•	105,260,751 76

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1896.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

P. DE SMET DE NAEYER.

(54)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

pour l'exercice 1897.



BUDGET DE L'EXERCICE 1897.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	INTÉRÊTS du capital primitif.	DOTATION de l'amortissement.	Total par dette.
CHAPITRE PREMIER.					
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.					
1^{re} SECTION.					
<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>					
1	.	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2 $\frac{1}{2}$ %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842 (semestres au 1 ^{er} juillet 1897 et au 1 ^{er} janvier 1898)	5,408,990 78	.	5,408,990 78
2	.	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital au nom de S. G. le prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 3 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1897)	.	.	.
2^{me} SECTION.					
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.</i>					
5	.	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances, articles 20 et 25 dudit traité et art. 10 de ladite convention.	.	.	.
4	.	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité.	.	.	.
3^{me} SECTION.					
<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>					
§ 1^{er}. Intérêts et amortissement.					
<i>Dette à 3 % (1^{re} série) d'un capital nominal de 140,074,325 francs, provenant de la conversion de la dette à 5 $\frac{1}{2}$ % (1^{re} série) (loi du 15 février 1895):</i>					
5	a.	Intérêts à 5 % (semestres au 1 ^{er} juillet 1897 et au 1 ^{er} janvier 1898).	4,220,220 75	.	4,511,178 40
	b.	Dotation de l'amortissement : 20 c % (mêmes semestres)	.	281,948 65	
<i>Dette à 5 % (2^e série) d'un capital nominal de fr. 1,696,057,582 23, provenant : 1^o de l'emprunt de 506,859,000 francs émis en vertu de la loi du 29 avril 1875 et conformément à l'arrêté royal du même jour; 2^o de l'emprunt de 80,000,000 de francs négocié par convention du 25 janvier 1878, en vertu de diverses lois; 3^o de l'emprunt de 133,000,000 de francs négocié par convention du 20 juin 1882, conformément à l'arrêté royal du même jour pris en exécution de diverses lois; 4^o d'un capital de 920,400 francs émis en vertu de diverses lois pour couvrir une partie des dépenses sur ressources extraordinaires; 5^o d'un capital de 214,788,300 fr., émis en vertu des arrêtés royaux du 27 avril et du 22 décembre 1891, du 29 février et du 18 juillet 1892, du 17 avril 1893, du 30 janvier et du 17 juillet 1894, et du 14 mars 1895; 6^o d'un capital de fr. 960,489,882 22, dérivant de la conversion de la dette à 5 $\frac{1}{2}$ % (2^e série) (loi du 15 février 1895):</i>					
6	a.	Intérêts à 5 % (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1897)	50,881,727 46	.	54,273,842 62
	b.	Dotation de l'amortissement : 20 c % (mêmes semestres)	.	3,392,115 16	
<i>Dette à 3 % (3^e série) d'un capital nominal de 200,040,000 francs, provenant de la conversion de la dette à 5 $\frac{1}{2}$ % (3^e série) (loi du 15 février 1895):</i>					
7	a.	Intérêts à 3 % (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1897)	6,001,200 .	.	6,401,280 .
	b.	Dotation de l'amortissement : 20 c % (mêmes semestres)	.	400,080 .	
TOTAUX.			66,611,147 99	4,074,143 81	70,685,291 80
A REPORTER fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1897.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1896.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1894.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,408,090 78	5,408,090 78	•	•	5,408,090 78	5,408,090 78	
80,598 14	80,598 14	•	•	80,598 14	80,598 14	
123,386 24	123,386 24	•	•	123,386 24	121,718 34	
21,164 02	21,164 02	•	•	21,164 02	20,877 95	
4,511,178 40	4,511,178 40	•	•	5,216,050 02	5,213,898 48 (1)	(1) 3 1/2 %, 1 ^{re} série.
54,273,842 62	54,273,842 62	•	•	57,956,292 03	56,611,839 12 (2)	(2) 3 % et 3 1/2 %, 2 ^e série, rattachée.
6,401,280 »	6,401,280 »	•	•	7,401,480 »	7,401,480 » (3)	(3) 3 1/2 %, 3 ^e série
70,910,440 20	70,910,440 20	•	•	76,397,961 23	74,940,292 77	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1897.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1896.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1894.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
70,010,440 20	70,010,440 20	.	.	70,207,061 23	74,940,202 77	
1,200,000 »	1,200,000 »	.	.	1,200,000 »	985,945 60	
300,000 »	300,000 »	.	.	300,000 »	300,000 »	
672,330 »	672,330 »	.	.	672,330 »	672,330 »	
219,600 »	275,000 »	.	55,400 »	275,000 »	220,000 »	
612,000 »	612,000 »	.	.	612,000 »	612,000 »	
8,800 »	8,850 »	.	50 »	8,275 »	8,925 »	
8,471,837 »	8,471,837 »	.	.	8,471,837 »	8,471,837 »	
1,000,000 »	1,000,000 »	.	.	1,000,000 »	1,000,000 »	
1,035,000 »	945,000 »	110,000 »	.	935,000 »	(*) 884,500 »	(*) Une somme de 30,500 francs a été transférée à l'exercice 1895.
700,000 »	580,000 »	120,000 »	.	580,000 »	.	
39,798 56	39,798 56	.	.	39,798 56	41,930 44	
45,000 »	45,000 »	.	.	45,000 »	45,000 »	
300,000 »	300,000 »	.	.	300,000 »	(*) 212,776 50	(*) Une somme de 72,000 francs a été transférée à l'exercice 1895. Voir annexe n° 1.
134,500 »	134,500 »	.	.	134,500 »	67,716 42	
85,069,305 76	85,494,755 76	230,000 »	55,450 »	80,851,701 79	88,472,163 73	
AUGMENTATION. . . fr.		174,550 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1897.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
RÉMUNÉRATIONS.		
22	.	Rémunération en matière de milice. (Crédit non limitatif)
<i>Pensions diverses :</i>		
	a.	Pensions civiles 518
	b.	— de l'ordre de Léopold 31,000
	c.	Marine. — Pensions militaires 19,878
	d.	Pensions de la Cour des Comptes. 16,000
	e.	— du Département de la Justice 700,000
	f.	— — — (ecclésiastiques) 390,000
	g.	— — — des Affaires Étrangères. 85,000
23	h.	— — — de l'Intérieur et de l'Instruction publique 1,021,000
	i.	— — — de l'Agriculture et des Travaux publics 450,000
	j.	— — — de l'Industrie et du Travail 23,000
	k.	— — — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes 1,450,000
	l.	— — — de la Guerre (militaires) 4,555,000
	m.	— — — — (civiles) 110,000
	n.	— — — des Finances. 2,075,000
	o.	Arriérés de pensions de toute nature 20,000
24	.	Pensions des professeurs et instituteurs communaux (loi du 16 mai 1876, art. 7 et 8).
25	.	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées, à titre de subside, au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.		
26	a.	Intérêts à 5 % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, des communes et des établissements publics, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 1,600,000
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 3,000
27	.	Intérêts à 2 1/2 % des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale
28	.	Intérêts à 2 1/2 % des consignations en général, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847 ; intérêts à 5 % des fonds consignés au profit des mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 10 décembre 1851.
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1897.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1896.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1894.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,200,000	3,200,000	.	.	3,200,000	3,237,860 81	
10,946,396	10,758,079	188,317	.	10,655,732	10,277,157 55	Voir Annexes n ^{os} 2 à 4.
2,425,000	2,100,000	255,000	.	2,165,000	2,103,904 61	Les dépenses à imputer sur ce crédit sont recouvrables au profit du Trésor, à charge des budgets des provinces et des communes, respectivement dans la proportion de $\frac{1}{3}$ et de $\frac{2}{3}$.
564,000	564,000	.	.	564,000	564,000	
17,135,396	16,712,079	423,317	.	16,562,732	16,182,922 77	
AUGMENTATION. . fr.		423,317				
1,603,000	1,505,000	100,000	.	1,523,000	1,615,964 45	
5,050	3,050	.	.	3,050	4,877 54	
850,000	850,000	.	.	850,000	824,725 96	
2,458,050	2,358,050	100,000	.	2,376,050	2,445,567 95	
AUGMENTATION. . fr.		100,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1897.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Service de la dette proprement dite
II.	Rémunérations
III.	Intérêts des fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations
IV. (1895)	Dépenses exceptionnelles. — Conversion de la dette à 3 1/2 %
TOTAL. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1897.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1896.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1895.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1894.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
85,069,505 70	85,494,755 76	174,550	»	90,851,701 79	88,472,163 73	
17,135,596	16,712,079	423,517	»	16,562,752	16,182,922 77	
2,456,050	2,356,050	100,000	»	2,376,050	2,445,507 95	
•	•	•	»	(¹) 500,000	•	(¹) Crédit alloué par la loi du 15 février 1895
105,260,751 70	104,562,884 76	697,867	•	110,200,483 79	107,100,854 45	
AUGMENTATION. . . fr.		697,867				

(64)

**ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1897.**

L'annexe n° 1 indique les sommes payées à titre de minimum d'intérêt pendant les années 1889 à 1894.

L'annexe n° 2 fait ressortir, par nature de pensions, les différences en plus et en moins entre les crédits votés pour l'année 1896 et ceux qui sont demandés pour l'exercice 1897.

L'annexe n° 3 indique le mouvement des pensions pendant l'année 1895 et le montant des pensions qui restaient à servir à la date du 1^{er} janvier 1896.

L'annexe n° 4 donne la liste nominative des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires, décorés de l'Ordre de Léopold et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions dans le cours de l'année 1895.

*État des sommes payées à titre de minimum d'intérêt, en vertu de la loi du 20 décembre 1851
et de lois subséquentes, pendant les années 1889 à 1894.*

DÉSIGNATION DES PARTIES PRENANTES.	ANNÉES					
	1889.	1890.	1891.	1892.	1893.	1894.
la Flandre occidentale	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)
l'Entre-Sambre-et-Meuse	140,015 86	158,700 03	154,147 90	133,204 23	133,745 28	131,980 00
CHEMIN } DE FER DE } Tongres à Bilsen	(²)	(²)	(²)	11,352 50	(²)	(²)
— à Ans	(²)	(²)	(²)	(²)	(²)	(²)
Naeseyck	130,000 "	130,000 "	130,000 "	130,000 "	140,808 58	142,770 50
Lierre à Turnhout	"	(¹) 7,063 79	"	"	"	"
Canal de Rosuyt à Courtrai	200,000 "	(³)	(³)	(³)	(³)	(³)
Totaux fr.	490,015 86	295,775 42	284,147 90	290,350 75	283,041 66	974,762 56

(¹) D'après les comptes fournis, il n'est rien dû pour garantie d'intérêt.

(²) Le produit de ce chemin de fer ayant dépassé, pendant les années 1887 à 1893 inclusivement, 7 % du capital qui a servi de base à la fixation du minimum d'intérêt garanti, la Société concessionnaire a versé dans les caisses du Trésor fr. 376,699 14 à titre de remboursement à valoir sur les sommes qui lui ont été payées pour les années précédentes.

(³) Le produit de ce chemin de fer ayant dépassé, pendant les années 1888 à 1893, 7 % du capital qui a servi de base à la fixation du minimum d'intérêt garanti, la Société concessionnaire a versé dans les caisses du Trésor fr. 36,134 71 à titre de remboursement à valoir sur les sommes qui lui ont été payées pour les années précédentes.

(⁴) La cour d'appel de Bruxelles ayant admis la réclamation de la Société anonyme du chemin de fer Lierre à Turnhout, tendant à faire exclure des comptes qui ont servi de base à la liquidation de la garantie d'intérêt de 1877 à 1889, le produit provenant du camionnage des marchandises, l'État a été condamné à payer à ladite Société la somme de fr. 7,063 79.

(⁵) La reprise du canal par l'État (loi du 27 mai 1890) a mis fin au paiement de la garantie.

PENSIONS.

CATÉGORIES DES PENSIONS.	CRÉDITS VOTÉS POUR 1896.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1897.			
	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	DIFFÉRENCES	
					en plus.	en moins.
Pensions civiles	"	1,201	"	518	"	683
— de l'ordre de Léopold	51,000	"	31,000	"	"	"
— de la marine (militaires)	"	19,878	"	19,878	"	"
— de la Cour des Comptes	16,000	"	16,000	"	"	"
— du Département de la Justice	625,000	"	700,000	"	75,000	"
— — — (ecclésiastiques)	590,000	"	590,000	"	"	"
— — des Affaires Étrangères	85,000	"	85,000	"	"	"
— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	900,000	"	1,021,000	"	121,000	"
— — de l'Industrie et du Travail	"	"	25,000	"	25,000	"
— — de l'Agriculture et des Travaux publics.	450,000	"	450,000	"	"	"
— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	1,450,000	"	1,450,000	"	"	"
— — de la Guerre (militaires)	4,555,000	"	4,555,000	"	"	"
— — — (civiles).	175,000	"	110,000	"	"	5,000
— — des Finances	2,100,000	"	2,075,000	"	"	25,000
Arriérés de pensions de toute nature	20,000	"	20,000	"	"	"
TOTAUX. fr.	10,757,000	21,079	10,926,000	20,390	219,000	50,683
	fr. 10,758,079		fr. 10,946,390		EN PLUS : fr. 188,317	

Situation au 1^{er}

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.				MONTANT DES PEN		
	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1895.	MOUVEMENT pendant l'année 1895.		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1896.	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1895.	MOUVEMENT pendant l'année 1895.	
		Accroisse- ment.	Décroisse- ment.			Accroisse- ment.	Décroisse- ment.
Civiques	4	»	2	2	1,201	»	685
Militaires	5,017	145	166	2,996	4,555,252	288,968	272,020
Ordre de Léopold	107	4	10	101	10,700	400	1,000
Marine (militaires de la)	12	»	»	12	10,878	»	»
<i>Pensions civiles :</i>							
Pensions des Affaires Étrangères	16	»	1	15	71,983	»	1,501
— de la Justice	247	52	22	257	623,788	105,876	65,103
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	401	75	37	430	875,023	146,283	82,732
— des Chemins de fer, Postes et Télé- graphes	1,115	114	75	1,154	1,571,517	191,449	105,529
— de l'Agriculture et des Travaux publics,	254	49	34	260	385,000	100,675	51,274
— de la Guerre.	45	5	6	44	92,065	6,537	11,014
— des Finances.	1,589	92	145	1,338	1,957,154	167,250	227,667
— de la Cour des Comptes	3	1	»	4	4,327	4,125	»
Pensions ecclésiastiques	585	57	55	585	566,255	62,663	61,202
Pensions des veuves et orphelins de l'an- cienne caisse de retraite	10	»	6	4	6,785	»	5,900
Pensions des professeurs et instituteurs com- munaux (*)	2,000	220	90	2,150	2,108,181	202,656	97,346
TOTAUX	9,003	794	640	9,148	12,426,687	1,274,862	981,961
				AUGMENTATION : 145 pensions.		AUGMENTATION : 292,901 francs.	

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1896.

SIONS.	ACCROISSEMENTS.			DÉCROISSEMENTS.			Observations.
	— Nombre de pensions accordées			— Nombre de pensions éteintes			
	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1896.	nouvelle- ment.	par suite de revision.	pour d'autres causes.	par suite de décès.	par suite de revision.	
518	•	•	•	2	•	•	
4,550,200	144	1	•	165	1	•	
10,100	4	•	•	10	•	•	
19,878	•	•	•	•	•	•	
70,592	•	•	•	1	•	•	
662,561	52	•	•	22	•	•	
956,574	74	1	•	56	1	•	
1,457,237	114	•	•	75	•	•	
455,501	48	1	•	55	1	•	
87,586	5	•	•	6	•	•	
1,896,717	92	•	•	145	•	•	
8,452	1	•	•	•	•	•	
367,716	56	•	1 (1)	54	•	1 (1)	(1) Arrêté royal du 30 mars 1895.
2,885	•	•	•	6	•	•	
2,215,471	212	7	1 (2)	82	7	1 (2)	(2) Arrêté royal du 6 septembre 1894. (3) Aux termes de l'article 1 ^{er} de la loi du 8 avril 1884, les pensions des professeurs et instituteurs communaux, conférées en vertu de l'article 7 de la loi du 16 mai 1876, sont payées : 2/5 par les communes, 1/5 par les provinces, 2/5 par l'État. Elles sont portées en totalité au Budget de la Dette publique.
12,719,588	782	10	2	657	10	2	
	794			649			

(70)

ANNEXE N° 4.

LISTE NOMINATIVE

des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires, décorés de l'ordre de Léopold et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions pendant l'année 1895. (Art. 4 de la loi du 17 février 1849 et art. 9 de la loi du 14 mars 1880.

Art. 4 de la loi du 17 février 1849. — Les crédits nécessaires au service des pensions seront portés au Budget de la Dette publique. Le Budget du Département auquel les intéressés ressortissent ne comprendra que les crédits destinés au paiement du premier terme de leur pension. Chaque année, le Ministre, lors de la présentation du Budget de son Département, produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le courant de l'année. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restent à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Art. 9 de la loi du 14 mars 1880. — Chaque année, lors de la présentation du Budget de la Dette publique, le Ministre des Finances produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le cours de l'année précédente. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restaient à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
	Ministère de la Justice.								
	<i>Magistrats, fonctionnaires et employés.</i>								
1	Cloof, J.-B., surveillant de 1 ^{re} classe à l'école de bienfaisance de Ruys- selede (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	48	582	554	15	De Villegas, C.-J.-E., juge de paix à Hoorebeke-S ^{te} -Marie (art. 10 et 11 de la loi du 25 juillet 1867).	65	4,908	95
2	Coorens, L.-F., surveillant de 2 ^e classe à la prison d'Anvers (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	65	897	Id.	14	Montaigne, H.-P.-J., greffier-adj ^t au tribunal de 1 ^{re} instance de Bruxelles (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	70	2,172	Id.
3	Étienne, I.-J., greffier de la justice de paix du canton de Merbes-le- Château (art. 1, 6, 8, 12, 15 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	70	2,071	Id.	15	D'Hont, H.-L., greffier de la jus- tice de paix de Ghisteltes (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juil- let 1844 et celle du 31 mars 1884).	57	592	126- 127
4	Geeraerts, A., greffier de la justice de paix du canton de Heyst-op- den-Berg (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	67	1,845	Id.	16	Lobel, C.-L., surveillant en chef à l'école de bienfaisance de l'État à Namur (art. 5, 6, 8, 12, 15 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 1 ^{er} , § 2, de la loi du 17 fé- vrier 1849 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	65	1,879	101
5	Hamel, F., exécuter en chef des arrêts criminels (art. 1, 6, 8, 12, 15 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	75	1,857	Id.	17	Arnould, L.-J., surveillant de 1 ^{re} classe à la prison de S ^t -Gilles (art. 1, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 1 ^{er} de la loi du 17 février 1849, et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	65	1,225	147- 148
6	Haus, G.-H.-A., greffier en chef de la Cour d'appel de Gand (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juil- let 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	70	5,685	Id.	18	D'hoop, J.-F.-M.-J.-G., juge de paix du 2 ^e canton de Gand (art. 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 et 9 de celle du 25 juillet 1867).	70	8,000	Id.
7	Verdeyen, C.-J., procureur du roi à Furnes (art. 10 et 11 de la loi du 25 juillet 1867).	49	4,171	Id.	19	Scheyvaerts, F.-A., président du tribunal de 1 ^{re} instance de Ma- lines (art. 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1, 9 et 11 de celle du 25 juillet 1867).	70	5,516	Id.
8	Eeckman, E.-N.-B., premier prési- dent de la Cour d'appel de bruxelles (art. 1 ^{er} et 9 de la loi du 25 juillet 1867).	72	11,250	564- 565	20	Vandermeeren, J.-F., magasinier à la prison centrale de Gand (art. 5, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	56	1,557	Id.
9	Touhon, C.-J., instituteur à la mai- son de sûreté à Mons (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et loi du 31 mars 1884).	51	625	59	21	Heunier, Henri, chef de culture à l'école de bienfaisance de l'État, à S ^t -Hubert (art. 1, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	69	1,655	Id.
10	De Coninck, C.-J., chef de bureau au Ministère de la Justice (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	66	5,688	95	22	Oosterlynck, C.-L., surveillant de 1 ^{re} classe à la prison centrale de Louvain (art. 5, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	59	1,158	207
11	Denecker, C.-L., surveillant de 1 ^{re} classe à la prison centrale de Louvain (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 1 ^{er} § 2 de la loi du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	54	951	Id.	25	Denecker, J.-L.-J., président du tri- bunal de 1 ^{re} instance de Bruges (art. 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 10 et 14 de celle du 25 juillet 1867).	67	7,030	255
12	de Schepper, J.-B., greffier au tri- bunal de 1 ^{re} instance à Bruges (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	70	5,602	Id.	24	Dugniolle, J.-M.-B.-G., directeur général au ministère de la Jus- tice (art. 1, 6, 8, 12, 15 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	68	7,500	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
25	Leveling, C., greffier de la justice de paix du 1 ^{er} canton de Gand (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	70	4,021	255	4	De Smet, V.-E., desservant à Over-Boulaere (art. 12, 20, 25, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	60	746	564-565
26	Smits, J.-B., greffier de la justice de paix d'Eeckeren (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	68	1,728	Id.	5	Drapier, J.-B., desservant à Rosières-Saint-André (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	76	1,200	Id.
27	Wouters, A.-B., greffier adjoint au tribunal de 1 ^{re} instance d'Anvers (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	57	2,411	Id.	6	Dromelet, F.-J., desservant à Custinne (art. 12, 20, 25, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	50	607	Id.
28	Gerber, V.-L.-H.-M.-R., chef de bureau au ministère de la justice (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 1 ^{er} de la loi du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	76	2,358	Id.	7	Husquin, M., desservant à Othée (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	70	1,108	Id.
29	Tintilire, A., commis expéditionnaire au ministère de la justice (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 1 ^{er} de la loi du 17 février 1849, et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	65	852	256	8	Kerkhofs, H.-J., desservant à Laeck (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	76	1,200	Id.
50	Rensonnet, M.-F.-J., surveillant à la prison de Tournai (art. 5, 6, 8, 10, 12, 40 et 50 § 2 de la loi du 21 juillet 1844, art. 1 ^{er} § 2 de la loi du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	55	916	526	9	Lehoucq, A.-A.-J., desservant à Rumillies (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	69	1,100	Id.
31	Vandernoot, P.-J.-L., directeur au ministère de la justice (art. 1, 6, 8, 12, 15 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 1 ^{er} de la loi du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	68	5,874	Id.	10	Materne, F.-J., desservant à Suarlée (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	68	1,100	Id.
32	De Greift, G.-P.-J., directeur de la prison centrale de Louvain (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	65	5,146	289	11	Poncelet, J.-J., curé de 2 ^e classe à Louette-Saint-Pierre (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	89	1,600	Id.
	TOTAL . . .		105,876		12	Preud'homme, L.-V., desservant à Haccourt (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	65	1,100	Id.
	Ministère de la Justice.				13	Stamane, J.-B.-J.-L., desservant à Givry (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	80	1,200	Id.
	<i>Pensions ecclésiastiques.</i>				14	Van Sande, F.-I.-H., vicaire à Grammont (art. 12, 20, 25, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	59	527	Id.
1	Allard, L.-J., desservant à Pont-de-Loup (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	75	1,160	564-565	15	Van de Velde, D., desservant à Smetlede (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	67	1,100	Id.
2	Denys, J.-B.-J., desservant à Spy (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	72	1,151	Id.	16	Van Snick, E.-E.-L., desservant à Wasmuel (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	69	1,100	Id.
5	Deprez, J.-P., desservant à Selayn (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	75	1,168	Id.	17	Gayat, H.-P.-A., pasteur évangélique à La Bouverie (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 1 ^{er} de la loi du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	48	1,070	Id.
					18	Claus, F.-X., desservant à Erwetegen (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	75	1,168	70-71
					19	Collard, J.-J., desservant à Ochamps (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	69	1,100	Id.
					20	De Backer, E., desservant à Beirvelde (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	67	1,100	Id.
					21	Hody, A.-J., ancien vicaire à Pepinster (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	73	626	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
22	Josson, J., vicaire à Tourbai (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	72	942	70-71	41	De Grave, F.-P., desservant à Okegem (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	69	1,100	147-148
23	Keesen, J.-E., desservant à Tessenloot (art. 12, 20, 21, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	53	638	Id.	42	Peignies, J.-B., desservant à Ghoy (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	58	565	Id.
24	Lebeau, C.-L.-J., desservant à Warnant (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	69	1,100	Id.	43	De Pauw, C.-G., chanoine titulaire de l'église métropolitaine de Malines (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	75	2,400	253
25	Lenfant, H.-J., desservant à Laneuville-au-Bois (art. 20, 21, 22, 40 et 46 de la loi du 21 juillet 1844).	75	1,200	95	44	De Poorter, F.-D., desservant à Leupegghem (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	78	1,200	Id.
26	Winnen, J.-P.-F., curé à Uccle (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	76	1,600	Id.	45	Jaspers, J., desservant à Hamme (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	67	812	Id.
27	Van Wallegghem, H.-L., desservant à Ooskerke (art. 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	63	970	101	46	Marcoer, J.-H., desservant à Picotrebais (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	75	1,200	Id.
28	Reyns, P.-T., desservant à Bassevelde (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	77	1,200	159	47	Vienne, J.-J., curé de 1 ^{re} classe à Mons (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	66	2,047	Id.
29	Aerts, P.-J., chanoine titulaire à Malines (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	86	2,400	147-148	48	Blavier, J.-L., desservant à Brusthem (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	78	1,200	278
30	Bouvy, F.-J., desservant à Mont-le-Ban (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	67	1,100	Id.	49	Christophe, J.-B., desservant à Maisin (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	68	1,100	Id.
31	Groyne, J.-L.-L.-J., desservant à Barvaux-Condroz (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	71	1,120	Id.	50	Deflescluze, G.-L.-M., vicaire à Wyttschaete (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	52	384	Id.
32	Hardy, P.-J., desservant à Veumont (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	66	1,100	Id.	51	Libois, I.-J., desservant à Gourdinne (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	80	1,200	Id.
33	Hinck, H.-J., desservant à Remoiville (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	77	1,200	Id.	52	Rangey, A.-J.-P., desservant à Warnant (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	68	1,100	Id.
34	Huguet, P.-J., desservant à Lamorteau (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	81	1,200	Id.	53	Veys, V., vicaire à Cachteem (art. 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	52	376	Id.
35	Maka, J.-P., desservant à Marvie (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	82	1,200	Id.	54	Lanckör, J.-J.-H., desservant à Sippenacken (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	71	1,150	289
36	Piérard, L.-J., desservant à Audoy (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	66	1,100	Id.	55	Grugeon, B., desservant à Pottes (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	65	1,100	326
37	Poncelet, M.-J., desservant à Offagne (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	70	1,118	Id.	56	Coemans, A.-A.-F.-A., desservant à Leerne-St-Martin (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	63	1,100	289
38	Vincent, J.-H., desservant à Houmont (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	69	1,100	Id.	57	Ronier, S.-J., desservant à Obigies (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	71	1,120	Id.
39	Dhoogen, L.-G., desservant à Louten-Hulle (art. 12, 20, 21, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	61	644	151					
40	Thomas, H.-N., desservant à Lesterny (art. 12, 20, 21, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844).	48	566	Id.					
						TOTAL.		62,663	

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.								
	<i>Professeurs, fonctionnaires et employés.</i>								
1	Serrais, F.-C., professeur à l'école normale primaire de l'État à Mons.	59	2,066	.	21	Goret, L.-J., professeur extraordinaire à la faculté technique à l'université de Liège.	71	5,000	.
2	Kleynen, P.-J.-H., surveillant à l'athénée royal de Hasselt.	70	1,866	.	22	Rooseboom, G.-J., régent à l'école moyenne de l'État à Gosselies.	61	1,251	.
5	Guenair, Y.-J., professeur à l'athénée royal de Bruxelles et chargé de cours à la section normale moyenne agréée de l'État à Bruxelles.	62	4,856	.	25	Vanden Broeke, J.-B., instituteur communal à Lierde-S ^{te} -Marie	56	61	.
4	Colard, F.-J., professeur à l'école normale de l'État à Nivelles.	70	5,400	.	24	M ^{lle} Rothermel, J.-M.-E.-E., directrice à l'école moyenne de l'État à Wavre.	57	916	.
5	Heller, A.-G., professeur de dessin à l'école moyenne de l'État à Fosses.	58	5,781	.	25	Bergmans, C., professeur à l'athénée royal de Gand et répétiteur à l'université de Gand.	65	5,000	.
6	Schoofs, L.-G.-F., professeur de dessin à l'athénée royal de Bruges.	62	5,056	.	26	Hurdebise, A.-C., préfet des études à l'athénée royal et directeur à l'école moyenne de l'État à Hasselt.	65	4,888	.
7	Van Baeckel, P.-F.-C.-M., secrétaire-trésorier à l'école moyenne de l'État à Nieupoort.	57	911	.	27	Olivier, T.-J., concierge à l'école normale de Verviers.	58	592	.
8	Lühr, J.-H., régent à l'école moyenne de l'État à Spa	61	1,516	.	28	Willame, A., professeur de musique à l'école normale de Mons et à l'athénée royal de la même ville.	61	1,508	.
9	Lefevre, V.-J.-B., secrétaire trésorier de l'athénée royal de Bruxelles.	75	1,556	.	29	Leroy, A.-L.-J., professeur à l'athénée royal et à l'école industrielle de Charleroi.	63	1,115	.
10	Dujardin, E.-A., commis-rédacteur au ministère de l'intérieur et de l'Instruction publique.	68	2,081	.	30	Sadin, F.-J., régent à l'école moyenne de Houdeng-Aimeries et professeur à l'école industrielle.	66	2,152	.
11	Nichotte, V.-J., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire.	65	815	.	31	Frezin, L.-J., directeur à l'école de dessin et professeur à l'école moyenne de l'État à Lessines.	68	194	.
12	Vervoort, J.-A., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire.	65	1,188	.	52	Demaret, N.-J., concierge à l'école normale d'institutrices à Liège.	62	805	.
15	Bertrand, J.-C., professeur à l'athénée royal de Mons.	61	2,457	.	55	Bordet, C.-H.-T.-J., instituteur à l'école moyenne de l'État pour garçons à Schaerbeck.	61	1,464	.
14	Dusausoy, H.-E.-D., professeur à l'athénée royal de Malines.	62	2,016	.	54	M ^{me} Henrion-Ramelot, P.-E., directrice à l'école moyenne de l'État à Andenne.	62	1,077	.
15	Marzorati, C.-A., professeur à l'athénée royal de Bruxelles.	56	2,015	.	55	Devigne, L.-B., professeur à l'école moyenne, à l'académie et au collège communal de Dinant.	68	566	.
16	Schorn, A.-P., professeur à l'université de Liège.	60	5,000	.	56	Novent, E.-A.-V., professeur à l'athénée royal de Verviers et à l'école professionnelle de la même ville.	47	679	.
17	Bayart, J.-J., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire.	61	1,082	.	57	M ^{lle} Naert, C.-R.-M., régente à l'école normale de l'État à Liège.	61	675	.
18	Williot, C.-M.-A., instituteur communal à Pailhe.	57	58	.	58	Yseux, E.-G.-J., professeur à la section normale d'instituteurs et à la section d'institutrices de l'État à Bruxelles.	61	1,171	.
19	Clavel, J., régent à l'école moyenne de l'État à Louvain	62	2,551	.	59	M ^{me} V ^{ve} Zellien, née Steger, M.-J.-G., régente à l'école normale primaire de l'État à Anvers.	50	725	.
20	M ^{me} V ^{ve} Holthausen, née Burger, L., régente à l'école normale de l'État à Hoboken.	68	520	.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS " " fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS " " fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
28	Piérart, A.-F.	57	1,890	"	66	V ^e Panaux, née Berte, M.-J. . . .	51	477	"
29	Harmel, J.-B.	60	1,153	"	67	Vanden Eeckhoudt, P.-J.-B. . . .	71	1,801	"
50	Goossens, J.-A.	62	2,257	"	68	M ^{me} Stocquart, née Hasaer, J.-C.	57	2,258	"
51	De Smedt, F.	54	1,408	"	69	Simons, H.-A.	57	1,540	"
52	Desart, M.-J.-C.	56	656	"	70	Dassy, A.-C.-L.	59	1,870	"
55	M ^{lle} Caluwaert, M.-J.-A.	56	474	"	71	M ^{me} Claes-Dongenaers, M.-T. . . .	51	408	"
54	M ^{me} Eggen, née Feraiolo, H.-C.	52	1,710	"	72	De Clerck, P.-J.	56	1,524	"
55	M ^{lle} Laborne, D.-A.-G.-C.	55	1,074	"	73	M ^{me} Closset-Michaux, C.-M.-A. . .	56	530	"
56	Lucas, G.	56	1,040	"	74	Bayart, J.-J.	61	1,723	"
57	Sauvage, J.-B.	68	922	"	75	M ^{me} Drossart-André, L.-M.-C. . . .	56	580	"
58	Van Dormael, N.	65	1,485	"	76	Eppe, F.	56	427	"
59	Tichon, J.-B.	45	868	"	77	M ^{lle} Vannechel, D.-A.	54	951	"
40	Pirlot, H.-J.	65	1,553	"	78	Louyest, A.	52	1,475	"
41	M ^{me} Thomas, née Marsiat, A.-J.	50	1,122	"	79	M ^{me} Sterckx-Rosy, M.-E.	44	1,043	"
42	Gullekens, G.	62	92	"	80	M ^{me} Koullen, née Kenzeler, A.-C.	61	487	"
43	M ^{lle} Gerin, M.-M.	51	1,26	"	81	Jacques, P.-J.	54	1,651	"
44	M ^{lle} Dock, S.-J.	65	801	"	82	Coppe H.-J.	61	1,574	"
45	M ^{me} Cornet, née Duchaine, D.-A.	68	667	"	83	Ravigoat, H.	40	405	"
46	Dufay, L.-J.	58	962	"	84	M ^{me} Lemoine, née Waelput, M.-A., V ^e Denucé.	56	515	"
47	M ^{lle} Dumonsau, C.-C.-J.	58	795	"	85	M ^{me} Fontaine, née Renard, Z.-A. . .	47	1,505	"
48	M ^{lle} Dufrasne, E.-J.	55	596	"	86	Biermans, D.-L.	58	1,676	"
49	Van De Velde, B.	64	680	"	87	Malevé, V.-M.-A.	56	2,477	"
50	M ^{me} Doumen-Geurts, A.-M.	49	695	"	88	Williot, C.-M.-A.	57	675	"
51	De Vos, P.	62	526	"	89	M ^{me} Wanters, née Van Hansewyck, A.-L.-H.	52	196	"
52	M ^{me} Wambeke-Vander Borgh, M.-J.	54	80	"	90	Bovy, H.-J.	45	1,555	"
55	Vermeire, A.	55	691	"	91	Hacardiaux, J.	52	1,078	"
54	Toubon, C.-J.	52	544	"	92	D'Hont, H.-L.	59	915	"
55	Meureau, G.	52	944	"	95	M ^{me} Mahieux, née Delmeulle, M.-J.	57	654	"
56	Garin, J.-M.	53	868	"	94	Nicolas, J.-B.-C.	44	530	"
57	Michel, A.	56	997	"	95	M ^{lle} Muschaert, L.-J.-M.	65	953	"
58	Van Brabant, A.	58	1,746	"	96	Borsu, F.-J.	63	2,053	"
59	M ^{me} De Gric, née Delbecq, S.-L.	65	258	"	97	M ^{me} De Graef-Hautteman, M.-T.-A.	51	240	"
60	M ^{lle} Dodd, J.-M.-L.	58	748	"	98	Dinnequin, F.-B.	52	1,005	"
61	Michotte, V.-J.	65	1,720	"	99	Paul, A.-H.-J.	52	266	"
62	Vervoort, J.-A.	65	1,510	"	100	Verhaeghe, T.-C.	58	602	"
63	Bertrand, J.-C.	61	879	"	101	V ^e Isbèque, née Bock, S.	52	205	"
64	Dusausoy, H.-E.-D.	62	920	"	102	M ^{me} Lafontaine, née Leleux, M.-A.	37	811	"
65	Labaye, F.-A.	43	1,147	"					

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
103	Marin, J.-E.-C.	40	939	•	140	Triquet, J.-A.	51	753	•
104	Bouve, H.-L.	64	2,485	•	141	M ^{me} Walraevens-Bertaut, M.-F.-L.	61	2,160	•
105	Dolhen, L.-J.	60	1,476	•	142	M ^{me} Bronckart, née Collard, M.-V.-J.	42	416	•
106	M ^{me} Henderickx, née Wyns, L. . .	43	492	•	145	M ^{lle} Broquet, J.-A.	51	921	•
107	Lacroix, A.-C.-J.	58	587	•	144	M ^{me} Brichaux-Gobbe, V.	52	846	•
108	M ^{lle} Laenen, M.-D.	56	456	•	145	Conings, G.	52	1,053	•
109	M ^{me} Adam, née Cravatte, J.-J. . .	52	284	•	146	De Wilde, T.	58	1,777	•
110	Bernard, A.	42	506	•	147	M ^{lle} Cornelis, M.-T.	52	1,212	•
111	M ^{lle} Bourdeaux, S.-C.	37	507	•	148	Ensch, H.	57	437	•
112	Vanden Broeke, J.-B.	56	944	•	149	Bordet, C.-H.-T.-J.	61	512	•
113	Feltès, A.-N.	44	1,142	•	150	M ^{me} Henrion-Ramelot, P.-E. . . .	62	1,577	•
114	Fierens, C.	59	1,195	•	151	Peeters, A.-A.-F.	56	1,433	•
115	Helson, C.-L.	40	002	•	152	Pierson, T.-J.	50	1,181	•
116	M ^{lle} Rothermel, J.-M.-E.-E. . . .	57	1,241	•	153	M ^{lle} Marin, O.-D.	50	488	•
117	M ^{lle} Cavillot, Z.	55	577	•	154	Vander Eecken, J.-C.-A.	55	1,529	•
118	M ^{me} Chevy, née Meerdt, M.-L. . .	52	1,719	•	155	Lacock, F.-M.-L.	64	1,085	•
119	Neerdaels, D.-T.	58	1,459	•	156	Lehembre, L.	55	1,507	•
120	M ^{lle} George, V.-M.	59	700	•	157	Devigue, L.-B.	69	1,031	•
121	Allard, A.-A.	39	710	•	158	M ^{lle} Lecomte, J.-M.	38	728	•
122	Bériaux, A.-A.	56	4,452	•	159	M ^{me} Degavre-Fontaine, M.-J. . . .	63	268	•
123	Bosmans, C.-H.	38	730	•	160	M ^{me} Caluwaert-Perdiens, C.-T.-B.	50	401	•
124	Temmerman, C.	55	495	•	161	Warzée, L.-J.	57	475	•
125	V ^e Vairon, née Marchal, V.-C. . .	58	468	•	162	Novent, E.-A.-V.	47	610	•
126	Valet, J.-I.	60	1,261	•	163	M ^{me} Six-Leclercq, E.-S.	59	1,559	•
127	M ^{ll} Nihoul, B.-M.-F.-C.	56	534	•	164	M ^{ll} Naert, C.-R.-M.	61	54	•
128	Pivont, A.	57	1,588	•	165	Depierreux, P.-C.	54	1,600	•
129	Hurdebise, A.-C.	65	112	•	166	Fontaine, J.-M.	58	1,935	•
130	Willame, A.	61	481	•	167	Yseux, E.-G.-J.	61	185	•
131	Leroy, A.-L.-J.	65	2,565	•	168	Lenoble, O.	52	303	•
132	Sadin, F.-J.	66	535	•	169	Remy, L.-G.	54	489	•
133	Frezin, L.-J.	68	444	•	170	M ^{me} Renson, née Leclère, A. . . .	38	706	•
134	V ^e Grauwels-Goussens, M.-L. . . .	45	859	•	171	M ^{ll} Baeckelmans, M.-A.	48	604	•
135	M ^{lle} Leroy, J.	59	656	•	172	Bradfer, H.-J.-F.	51	797	•
136	M ^{me} Léonard, née Renoy, M.-F. . .	35	543	•	173	V ^e Zellien, née Steger, M.-J.-G. .	39	240	•
137	Livin, C.-P.-J.	37	619	•	174	M ^{ll} Beq, Ch.-E.	40	262	•
138	M ^{me} Papen-Peeters, M.-V.	31	436	•	175	M ^{me} De Liser, née Smolders, F.-M.-C.	33	392	•
139	M ^{me} Roger-Juniaux, A.-G.	62	1,072	•					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS " " fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS " " fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
176	Raucy, N.-J.	50	782	•	215	Deman, Th.	50	1,409	•
177	M ^{lle} Hamenlt, P.-C.-M.	58	556	•	214	Gilet, J.-C.-J.	58	1,111	•
178	M ^{me} Beeckmans-Abeloos, M.	54	248	•	215	Alleman, C.-A.	60	1,151	•
179	Fontaine, J.-F.	38	461	•	216	M ^{lle} Cremmens, E.-L.-A.	55	462	•
180	M ^{me} Lejeune-Pseudhomme, J.	42	777	•	217	M ^{me} Ghysels-Puttemans, C.-A.-M.	55	758	•
181	Van Marcke, J.-B.-J.	65	1,251	•	218	M ^{lle} Potvliege, C.-L.	51	1,287	•
182	M ^{me} Geiger-Hendrickx, M.-F.-C.	51	515	•	219	M ^{me} Vanden Bulcke, née Vandeweghe, C.-M.	49	652	•
183	M ^{lle} Lalangue, M.-M.	55	525	•	220	M ^{lle} Ribonnet, M.	52	545	•
184	Lhoir, B.	48	857	•					
185	M ^{me} Baratte, née Mineur, E.-Z.	55	782	•					
186	Ghys, M.	54	1,081	•					
187	Maniet, J.-J.	70	520	•					
188	Evrard, P.-J.	56	550	•					
189	M ^{me} Herbillon, née Delheusy, E.-G.	56	288	•					
190	M ^{lle} Ducaju, I.-J.-M.	41	45	•					
191	M ^{me} Bejai, née De Jonge, M.-A.	30	258	•	1	Fontaine, M.-F., sous-inspecteur des eaux et forêts (art. 1 et 8).	65	2,728	37
192	M ^{lle} Corbisier, L.-M.-C.-R.	40	560	•	2	V ^e Notaert, née Cruybeke C. concierge (art. 5, 8 et 14).	66	180	Id.
195	de Belvaux, A.-J.-H.	45	785	•	5	Mathieux, H.-J.-H., garde forestier (art. 5 et 8).	60	571	Id.
194	M ^{me} Dehaspe-Petillon H.-J.	52	996	•	4	Barbio, L.-F., aide éclusier (art. 1 et 8).	67	616	Id.
195	Thiels, P.	60	772	•	5	Gullekens, G., directeur à l'école d'horticulture de Vilvorde (art. 5 et 8).	61	2,666	07
196	M ^{lle} Thiran, M.-J.	46	757	•	6	Denuit, V.-J.-J., éclusier (art. 1, 8 et 15).	70	768	Id.
197	M ^{lle} Peremans, M.-J.-F.	52	225	•	7	Freyling, J.-B., garde forestier (art. 5 et 8).	58	515	Id.
198	M ^{lle} Prignon, M.-A.	39	574	•	8	Du Bois, C.-J., éclusier (art. 1 et 8).	65	650	Id.
199	Lacourt, A.-J.	65	1,725	•	9	Poirier, G.-G.-G., chef de division à l'administration centrale (art. 5 et 8).	68	1,841	Id.
200	M ^{me} Laurent, née Paillet, M.-A.	54	565	•	10	Petit, E.-G.-L., chef de bureau à l'administration des ponts et chaussées (art. 1, 8 et 15).	74	3,442	Id.
201	Delval, J.-B.-J.	50	978	•	11	Verdeyen, F.-A.-A., greffier du conseil des mines (art. 1 et 8).	84	2,707	Id.
202	M ^{lle} Dusoleil, M.-S.	49	515	•	12	de Raeye, J.-F., administrateur et inspecteur général des ponts et chaussées (art. 1, 8 et 15).	68	7,500	Id.
205	Genlemans, C.	48	604	•	15	Piens, E.-J., ingénieur en chef directeur des ponts et chaussées (art. 1, 8 et 15).	70	7,500	Id.
204	Ley, L.	61	1,711	•					
205	M ^{me} Sonnet-Motte, F.	45	910	•					
206	M ^{me} Tonnelier-Wathelet, L.	53	225	•					
207	M ^{me} Vanbellinghen-Gaspar, V.-J.	60	1,595	•					
208	Laduron, Ch.-N.	55	2,351	•					
209	Denis, H.-J.	51	1,757	•					
210	M ^{lle} Jaspert, A.-M.	42	818	•					
211	Prinz, Ch.-E.	56	569	•					
212	M ^{me} Hof-Bomal, Z.-M.-J.	45	69	•					
						TOTAL.		202,656	

**Ministère de l'Agriculture
et des Travaux publics.**

Fonctionnaires et employés.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
14	Lamal, T.-J., directeur général des ponts et chaussées (art. 1, 8 et 15).	72	7,500	97	55	Canlers, C.-P., garde forgiier (art. 5 et 8).	54	288	265
15	Coomans, C.-J.-E., directeur à titre personnel à l'Administration centrale (art. 1, 8 et 15).	68	5,850	Id.	56	Botte, L., pontier (art. 1, 8 et 15).	68	654	Id.
16	Barbier, J.-N., inspecteur général des chemins vicinaux (art. 1 et 8).	74	6,415	Id.	57	Hacker, F., garde forestier (art. 5, 8 et 14).	65	120	Id.
17	Vanderkam, P., gardien du square du Petit Sablon (art. 5, 8 et 14).	60	300	Id.	58	Anthierens, A.-J., commis de 1 ^{re} classe des ponts et chaussées (art. 1 et 8).	67	1,715	Id.
18	Williams, C.-J., chef de bureau à l'Administration des ponts et chaussées (art. 1 et 8).	71	5,205	Id.	59	Blétard, J.-J., garde forestier (art. 1, 8 et 15).	70	330	Id.
19	Moray, N.-J., commis-chef à l'Administration des ponts et chaussées (art. 1, 8 et 15).	69	2,850	Id.	40	Chleide, E.-J., conducteur de 1 ^{re} classe des ponts et chaussées (art. 5 et 8).	40	684	Id.
20	Berger, L.-J., administrateur et inspecteur général des ponts et chaussées (art. 1, 8 et 15).	71	7,500	Id.	41	Germain, C.-J., garde forestier (art. 1, et 8).	67	560	517
21	Malfait, A.-S., chef de bureau à l'Administration des ponts et chaussées (art. 1, 8 et 15).	69	5,103	121	42	Mengal, H.-F.-E., brigadier fores- tier (art. 1, et 8).	71	481	Id.
22	Richir, P.-J., conducteur principal des ponts et chaussées (art. 1 et 8).	60	5,454	Id.	43	Dingenen, A.-A., commis de 1 ^{re} classe (art. 1 et 8).	67	1,825	Id.
23	Cremers, A.-V.-C.-F., éclusier (art. 5 et 8).	56	585	Id.	44	François, V.-J., garde brigadier forestier (art. 5 et 8).	49	594	Id.
24	Huart, G.-J., garde forestier (art. 1, 8 et 15).	71	225	Id.	45	de Mathys, H.-R.-J., directeur général des ponts et chaussées (art. 5, 8 et 15).	64	7,500	Id.
25	Mathieu, J.-N.-J., garde forestier (art. 5, 8 et 14).	49	110	Id.	46	Defense, J.-B.-N., aide-éclusier (art. 5 et 8).	53	662	Id.
26	Flamion, T., garde forestier (art. 5 et 8).	68	560	Id.	47	Chapelier, J.-J., garde forestier (art. 5, 8 et 14).	57	180	Id.
27	Dispaux, C.-J., garde forestier (art. 5, 8 et 14).	68	55	265	48	Van Wassenhove, H.-L., commis- chef des ponts et chaussées (art. 5 et 8).	54	1,651	Id.
28	Lauwers, A.-T., chef-éclusier (art. 1, 8 et 15).	74	1,809	Id.	49	Sauvage, J.-B., économiste de l'Ins- titut agricole de l'Etat.	70	1,628	
29	Geuten, J.-H.-C., éclusier-receveur (art. 1, 8 et 15).	75	1,250	Id.	TOTAL . . . fr.			100,675	
30	Platteau, J.-L., homme de service à l'école vétérinaire (art. 5, 8 et 14).	51	300	Id.	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.				
31	Philippe, S.-J.-B., garde forestier (art. 1 et 8).	66	408	Id.	<i>Fonctionnaires et employés.</i>				
32	Joniaux, A.-H., ingénieur en chef directeur des ponts et chaussées (art. 5 et 8).	49	5,617	Id.	1	Castagne, E.-J., auxiliaire des postes (art. 5, 9 et 14).	28	500	557
33	Defense, J.-A., éclusier-receveur (art. 1 et 8).	66	710	Id.	2	Chiwy, A.-J., percepteur des postes (art. 5 et 8, § 1).	56	1,581	Id.
34	Cailleux, J.-F., concierge à l'Ins- titut agricole de l'Etat (art. 1, 8 et 15).	66	1,188	Id.	3	Raes, L., contrôleur des postes (art. 5 et 8, § 1).	53	1,792	Id.
					4	Schwanen, N.-H., agréé au che- min de fer (art. 5 et 8, § 1).	42	442	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
5	Couturiaux, E.-L., percepteur des postes (art. 5 et 8, § 1).	54	2,195	504-365	29	Missotten, V.-F., chef de fabrication principal au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	66	3,620	178
6	Canivez, F.-A., commis des télégraphes (art. 5 et 8, § 1).	56	1,655	Id.	30	Foidart, J., percepteur des postes (art. 1 et 8, § 1).	66	2,153	Id.
7	Poitevin, G.-S., receveur au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	60	5,485	Id.	31	Boone, H.-G., garde au chemin de fer (art. 1 et 8).	66	1,059	Id.
8	Rogier, H.-L., commis au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	66	2,254	Id.	32	Wilmiers, J.-C., chef de station (art. 1 et 8, § 1).	66	4,838	Id.
9	Vanhaegenborgh, G.-J., magasinier à la marine (art. 5 et 8).	65	1,455	Id.	33	Pairou, E., chef de station (art. 5 et 8, § 1).	65	5,911	Id.
10	Vanmaeckelberghe, J., matelot (art. 1 et 8).	67	800	Id.	34	Radelet, C.-J., sous-percepteur des postes (art. 5 et 8).	59	652	Id.
11	Fossé, C., commis au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	57	695	Id.	35	Grégoire, M.-J., facteur de station (art. 5 et 8, § 1).	53	1,061	Id.
12	Vandeveldt, C., commis-chef au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	49	1,565	46	36	Bille, J.-F.-J., commis-chef au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	66	2,872	Id.
13	Liefmans, H.-F., commissaire maritime (art. 5 et 8, § 1).	63	1,222	Id.	37	Van Dyck, E.-J., chef de bureau au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	66	5,628	Id.
14	Bayenet, J.-J., chef de station (art. 5 et 8, § 1).	62	1,668	Id.	38	Jansen, D., commis au chemin de fer (art. 1 et 8).	66	2,225	Id.
15	Lecat, I., facteur rural (art. 1 et 8, §§ 2 et 13).	65	786	Id.	39	Verboekhoven, A.-J.-F., chef de division au chemin de fer (art. 1 et 8, §§ 1 et 15).	66	4,418	Id.
16	Van Assche, J., facteur rural (art. 1 et 8, § 2).	65	946	Id.	40	Brullez, P.-D., 1 ^{er} chef-garde (art. 1, 8 et 15).	66	2,418	Id.
17	Schilbach, J.-B., facteur des postes (art. 1 et 8, § 2).	65	984	Id.	41	Chenot, A., percepteur des postes (art. 1 et 8, § 1).	66	1,511	Id.
18	Lebrun, H.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	61	784	Id.	42	Wynants, A.-J., commis des télégraphes (art. 5 et 8, § 1).	58	5,404	Id.
19	De Vriendt, H., facteur des postes (art. 5 et 8).	57	767	Id.	43	Schmit, L.-M., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	49	655	Id.
20	Bigonville, A.-P., facteur rural (art. 5 et 8).	47	470	Id.	44	Peremans, M., commis au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	41	896	Id.
21	Delforge, F.-J., facteur des postes (art. 5 et 8).	49	546	Id.	45	Lefebvre, F., chef de dépôt principal au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	67	2,256	Id.
22	Marchal, C.-E.-J. (chevalier), directeur de service au chemin de fer (art. 1 et 8, §§ 1 et 15).	66	6,157	Id.	46	Ramoux, J.-M., chef-garde (art. 5, 8 et 15).	58	1,950	Id.
23	Vandervennet, P., chef-garde (art. 5 et 9).	49	1,505	Id.	47	Declercq, L.-F., chef-garde (art. 5 et 8).	56	1,350	Id.
24	Chalon, C.-J., chef-garde (art. 5 et 9).	44	1,191	Id.	48	Henrion, J.-L.-J., commis des télégraphes (art. 5 et 8, § 1).	64	1,745	Id.
25	Dever, F.-C.-A., contrôleur au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	66	5,865	178	49	Libert, G.-F.-J., chef-facteur de station (art. 5 et 8, § 1).	55	772	Id.
26	Dekinder, H.-J., chef de section principal au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	66	5,804	Id.	50	Closson, E.-H.-J., garde au chemin de fer (art. 5 et 9).	44	807	Id.
27	Bourgeois, A.-E., chef de station (art. 1 et 8, § 1).	66	2,520	Id.	51	Vanmarcke, J., garde au chemin de fer (art. 5, 8 et 14).	52	300	Id.
28	Lemonnier, H.-N.-A.-G., percepteur des postes (art. 1 et 8, §§ 1 et 15).	66	4,456	Id.	52	Vyncke, L.-L., chef-garde (art. 5, 8 et 13).	60	1,950	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
53	Fiévet, L.-E., commis-chef au che- min de fer (art. 5 et 8, § 1).	54	2,551	178	77	Vercruyssen, A., facteur des postes (art. 5 et 8).	61	927	340
54	Baugniez, L.-J., facteur rural (art. 1 et 8, § 2).	65	755	Id.	78	Lambert, N., facteur rural (art. 5 et 8).	59	701	Id.
55	Vandommele, P.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	46	591	Id.	79	Collin, F.-J., facteur des postes (art. 5 et 8).	52	595	Id.
56	Quiriny, H.-N.-A., facteur des postes (art. 5 et 8).	43	580	Id.	80	Blistain, L.-J.-J., facteur des postes (art. 5 et 8).	42	560	Id.
57	Tassoul C.-J., facteur rural (art. 1 et 8, § 2).	65	608	Id.	81	Faby, P.-F., facteur rural (art. 1 et 8).	65	689	Id.
58	Huart, U.-J., facteur des postes (art. 1 et 8, §§ 2 et 15).	65	1,015	Id.	82	Lemaire, H., facteur rural (art. 5 et 8).	57	700	Id.
59	Haan, N.-J.-L., chef-garde (art. 1, 8 et 15)	65	1,950	Id.	85	Dewilde, I.-T., facteur rural (art. 5 et 8).	45	465	Id.
60	Rousseau, J.-T., chef-facteur de station (art. 5 et 8).	45	825	Id.	84	Meunier, V.-J., chef-garde (art. 1 et 8).	70	1,588	Id.
61	Bellerocbe, F.-G.-A., contrôleur des télégraphes (art. 1 et 8, § 1).	66	5,040	Id.	85	Verheggen, J.-A., percepteur des postes (art. 1 et 8, § 1).	66	4,716	Id.
62	Mottin, H.-F.-G., commis-auxil- laire au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	47	1,155	545 544	86	Van Reet, U.-J., pilote (art. 5 et 8).	64	1,506	Id.
63	Buisseret, A.-C.-A., chef de station (art. 5 et 8, § 1)	67	926	Id.	87	Dewitte, C.-L., pilote (art. 5 et 8).	54	1,560	Id.
64	Vande Genachte, E., chef-garde (art. 1, 8 et 15).	65	1,855	Id.	88	Loncke, G.-J., pilote (art. 5 et 8).	54	1,529	Id.
65	Vanderkeelen, L.-B.-L., 1 ^{er} chef- garde (art. 5, 8 et 15).	65	2,400	Id.	89	Lafère, P.-L., patron-pilote, (art. 5 et 8).	40	1,761	Id.
66	Stassin, L., directeur général des postes (art. 1 et 8, §§ 1, 15 et 59).	69	7,500	Id.	90	Baels, E.-J., pilote (art. 5 et 8).	47	1,256	Id.
67	Delaunoy, L., chef-garde (art. 5 et 8).	64	1,794	Id.	91	Jungbluth, N., percepteur des télé- graphes (art. 1 et 8, § 1).	66	5,060	Id.
68	Haniset, C.-J., facteur rural (art. 5 et 8, § 2).	47	528	540	92	Messiaen, C.-L.-C., chef-garde (art. 5 et 8).	56	1,685	Id.
69	Garpin, A., percepteur des postes (art. 5 et 8, § 1).	54	2,287	Id.	95	De Cock, P.-A., commis au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	44	942	Id.
70	Henriette, X.-F., commis au che- min de fer (art. 5 et 8).	54	1,985	Id.	94	Vershelde, F.-J.-J., maître à bord des croiseurs (art. 5 et 8).	59	868	Id.
71	Caroen, P.-C.-J., pilote (art. 5 et 8, § 2).	60	1,573	Id.	95	Jenebelli, V., chef-garde (art. 5 et 9).	60	1,507	545- 544
72	Mollaer, J.-B., facteur rural (art. 1 et 8).	65	719	Id.	96	Baillet, P.-J., percepteur des postes (art. 1, 8 et 15).	65	2,687	Id.
73	Willems, C.-A., facteur-trieur (art. 5 et 8).	57	1,152	Id.	97	Vandrise, H., facteur de station (art. 1 et 8).	65	1,202	Id.
74	De Moor, P., facteur des postes (art. 5 et 8).	60	900	Id.	98	Lecompte, A., commis au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	54	1,200	Id.
75	Vandermaesen, H.-F., facteur des postes (art. 5 et 8).	57	957	Id.	99	Goffin, F.-J., chef-garde (art. 5 et 8).	61	1,064	Id.
76	Chasseur, I.-L.-X., facteur des postes (art. 5 et 8).	49	605	Id.	100	Quintens, F.-O., chef-garde (art. 5 et 8).	44	1,105	Id.
					101	Thiry, E.-J., garde au chemin de fer (art. 5 et 8).	39	401	Id.
					102	Simon, C.-J.-G., chef de station (art. 1 et 8, § 1).	65	3,850	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
105	Velge, E.-F., pilote (art. 5 et 8).	56	1,727	540		Ministère de la Guerre.			
104	Vernieuwe, P.-L., pilote (art. 5, 8 et 15).	60	1,875	Id.		<i>Pensions militaires.</i>			
105	Vernieuwe, L.-J., pilote (art. 5 et 8).	57	1,824	Id.	1	L'Olivier della Trebia, H.-N.-F.-A., lieutenant général (art. 1 ^{er}).	65	7,500	53
106	Lamoot, P.-C., pilote (art. 5 et 8).	52	1,445	Id.	2	Sterckx, T.-F., lieutenant général (art. 1 ^{er}).	65	7,500	Id.
107	Lagasse, J.-F.-J.-F., agréé au che- min de fer (art. 5 et 8, § 1).	56	650	Id.	3	Strauch, M.-C.-F., intendant en chef (art. 1 ^{er}).	65	6,200	Id.
108	Dupont, A., chef-garde (art. 3 et 8).	42	788	Id.	4	Soyer, C., colonel (art. 1 ^{er}).	62	6,000	Id.
109	Vandewaever, J., facteur rural (art. 1 et 8, § 2).	65	675	Id.	5	de Villers du fourneau A.-A.-J.-G.- A., colonel (art. 1 ^{er}).	57	5,000	Id.
110	Cerfontaine, G.-L., facteur des postes (art. 1, 8 et 15).	65	1,097	Id.	6	André, E.-P.-J., médecin principal de 1 ^{re} classe (art. 1 ^{er}).	62 ^{1/2}	5,000	Id.
111	Neurisse, L.-G., facteur rural (art. 3 et 8).	60	675	Id.	7	Gerste, E.-A.-H., sous-intendant de 1 ^{re} classe (art. 1 ^{er}).	55	3,300	Id.
112	Pacco, J.-C., facteur rural (art. 5 et 8).	59	748	Id.	8	Leloup, A.-A.-V., capitaine admi- nistrateur d'habillement (art. 1 ^{er}).	59	3,000	Id.
113	Bourguignon, P., facteur rural (art. 3 et 8).	58	708	Id.	9	Barez, L.-J., capitaine en premier administrateur d'habillement (art. 1 ^{er}).	58	5,000	Id.
114	Huysmans, J.-B., facteur des postes (art. 3 et 8).	51	810	Id.	10	de Formanoir de la cazerie, E.-A.- V.-L.-G., major (art. 2, § 5).	55 ^{1/2}	3,811	Id.
	TOTAL . . . fr.		191,449		11	Houssoy, D.-J., major (art. 2, § 5).	58	3,217	Id.
					12	Page, R.-C.-A.-N., capitaine en premier (art. 2, § 5).	55	2,962	Id.
	Ministère de la Guerre.				13	Jacquet, A.-L.-A., capitaine com- mandant (art. 2, § 5).	55	2,887	Id.
	<i>Fonctionnaires et employés civils.</i>				14	Reuter, N.-E., capitaine (art. 2, § 5).	55	2,775	Id.
1	De Winne, C.-L., agent de caser- nement.	69	170	»	15	Dupont, L.-T., capitaine comman- dant (art. 2, § 3).	55	2,757	Id.
2	Zune, A.-J., sous-chef de bureau à l'administration centrale.	47	1,695	»	16	Robe, T.-J., lieutenant (art. 2, § 3).	55	1,689	Id.
3	De Rademaeker, F., maître gra- veur à l'Institut cartographique.	72	1,850	»	17	Fromont, W.-A.-G., lieutenant (art. 18).	29 ^{1/2}	2,775	Id.
4	Molitor, J.-B., agent de caser- nement.	57	147	»	18	Tumelaire, C.-A., médecin de ba- taillon de 1 ^{re} classe (art. 20).	51	3,500	Id.
5	Stiellemans, V.-A.-X., sous-chef de bureau à l'administration cen- trale.	66	2,695	»	19	Lambot, A.-F., lieutenant-colonel (art. 21).	56	3,850	Id.
	TOTAL . . .		6,537		20	Thelie, J.-H., major (art. 21).	56	5,300	Id.
					21	Bontinck, J.-B., capitaine comman- dant (art. 21).	55	2,375	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
22	Bodenhorst, G., capitaine commandant (art. 21).	49 ¹ / ₂	2,525	55	51	Dujardin, A.-L.-J., major (art. 1 ^{er}).	56 ¹ / ₂	5,500	158
23	Berode, P.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 20).	55	850	Id.	52	Lacenaire, H.-A.-J.-M., capitaine en premier, administrateur d'habillement (art. 1 ^{er}).	58	5,000	Id.
24	Boon, P.-J., commis aux écritures (art. 21).	54 ¹ / ₂	904	Id.	53	Walton, E.-H.-J.-M., major (art. 2, § 3).	56	3,176	Id.
25	Fauconier, (G.-J.-A., premier sergent clairon (art. 21).	47	775	Id.	54	Zylmans, S., officier d'administration de 1 ^{re} classe (art. 2, § 5).	57	2,625	Id.
26	Ruffin, C.-J., sergent (art. 21).	45	722	Id.	55	Noterman, T., capitaine commandant (art. 2, § 3).	55	3,000	Id.
27	Mathieu, J.-B., musicien-gagiste (art. 21).	55 ¹ / ₂	701	Id.	56	Demolder, E.-G., capitaine commandant (art. 2, § 3).	55	2,757	Id.
28	Wenes, E.-H., maître-bottier (art. 21)	45	672	Id.	57	Thirifay, F.-J., capitaine commandant (art. 2, § 5).	55	2,156	Id.
29	De Waele C., maréchal des logis (art. 21).	57 ¹ / ₂	852	Id.	58	Gailliart, L.-A., major (art. 2, § 1).	53	5,094	Id.
30	Baloux, V.-J., maître-artificier (art. 21).	60	850	Id.	59	de Hollain, V.-E.-A., capitaine commandant (écuyer) (art. 2, § 1).	50	2,625	Id.
31	Carmes, L.-A.-L., maître-artificier (art. 21).	60	841	Id.	60	Deconinck, E.-J., capitaine commandant (art. 20).	46 ¹ / ₂	2,750	Id.
32	Leonard, P.-J., adjudant de batterie (art. 21).	56 ¹ / ₂	825	Id.	61	Putzeys, C.-H.-L., major (art. 21).	55 ¹ / ₂	3,052	Id.
33	Malefason, T., adjudant de batterie (art. 21).	59	856	Id.	62	Gérard, G.-F.-L., vétérinaire de régiment de 1 ^{re} classe (art. 21).	52	2,250	Id.
34	Decuyper, P.-J., trompette (art. 21).	60	456	Id.	63	De Cock, E.-L.-L., capitaine en premier quartier-maître (art. 21).	44 ¹ / ₂	1,812	Id.
35	Somers, P.-L., trompette (art. 21).	60	480	Id.	64	Ringas, F.-M., officier d'administration de 1 ^{re} classe (art. 21).	51	1,775	Id.
36	Van der Auwera, F.-E., sergent-major (art. 21)	52	756	Id.	65	Ducarne, L.-E.-R., capitaine (art. 21).	45	1,750	Id.
37	Bastin, L.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	48	761	Id.	66	de Maleingreau d'Hembise, F.-E.-A.-W.-G., capitaine (art. 21).	39 ¹ / ₂	1,575	Id.
38	Baland, A., gendarme (art. 21) . .	49 ¹ / ₂	653	Id.	67	Van Langendonck, F., soldat (loi du 27 mai 1840).	20	274	Id.
39	Dullers, C.-L., gendarme (art. 21) .	47 ¹ / ₂	619	Id.	68	Danneaux, L.-F., soldat (art. 20).	25	480	Id.
40	Lapaille, A., gendarme, (art. 21) .	55 ¹ / ₂	602	Id.	69	Dietens, J.-B., portier du bataillon d'administration (art. 21).	50	760	Id.
41	Bouvy, A.-T., gendarme (art. 21) .	49	602	Id.	70	Nion, L.-J., premier sergent (art. 21).	49	781	Id.
42	Dekeere, H., gendarme, (art. 21) .	41	560	Id.	71	S'Jongers, L., musicien-gagiste, (art. 21).	59	567	Id.
43	Potiez, J.-E., gendarme, (art. 21) .	58 ¹ / ₂	560	Id.	72	Massart, Z.-F., musicien-gagiste, (art. 21).	48	609	Id.
44	Ascrawat, Z.-L., veuve Boonaert, gendarme (art. 9)	50	224	65	73	Schoone, J.-B., sergent (art. 21) .	58 ¹ / ₂	695	Id.
45	Godefroid, J.-H., major (art. 20) .	53	2,750	97	74	Schlatter, J.-T.-G., premier sergent clairon (art. 21).	60 ¹ / ₂	840	Id.
46	Streitz, G., lieutenant général (art. 1 ^{er}).	65	7,500	158	75	Corens, J.-F., soldat (art. 21) . . .	56	452	Id.
47	Henne, P.-E.-A., colonel (art. 1 ^{er}) .	60	5,000	Id.	76	Caulier, N.-J., soldat (art. 21) . .	45 ¹ / ₂	342	Id.
48	Garnier, L.-E., colonel (art. 1 ^{er}) .	60	5,000	Id.	77	Quewet, F.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	55	778	Id.
49	Siron, E.-F.-J., lieutenant-colonel (art. 1 ^{er}).	58	4,000	Id.					
50	Marot, J.-P., major (art. 1 ^{er}) . .	56	3,300	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
78	Collard, N.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	56	775	138	105	Montaelt, G., musicien-gagiste (art. 21).	46	706	255
79	Vanderloo, L., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	48 $\frac{1}{2}$	756	Id.	106	Peeters, H.-G., soldat (art. 21).	41	349	Id.
80	Jacques, J.-B., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	50	744	Id.	107	Maunaerts, L.-L., soldat (art. 21).	55 $\frac{1}{2}$	459	Id.
81	Vanderballen, P.-T., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	46	710	Id.	108	Tonet, G.-A., sergent garde-magasin (art. 21).	47	701	Id.
82	Denbaerynck, P.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	50	710	Id.	109	Stilmant, L.-L.-J., maréchal des logis chef (art. 21).	47 $\frac{1}{2}$	748	Id.
83	Evrard, F.-J., gendarme (art. 21).	51	640	Id.	110	Arons, J.-W., maréchal-ferrant (art. 21).	54	456	Id.
84	Claes, F., gendarme (art. 21).	50	625	Id.	111	Robberecht, J.-T., trompette (art. 21).	58	585	Id.
85	Guillaume, N.-C., gendarme (art. 21).	45	581	Id.	112	Vandermeulen, F., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	58	979	Id.
86	Marsaut, F., gendarme (art. 21).	42	560	Id.	115	Louvigny, H.-J., gendarme (art. 21).	48	625	Id.
87	Allewaert, A.-A., pharmacien principal (art. 21).	56	5,176	Id.	114	Marsia, J.-J., gendarme (art. 21).	46	581	Id.
88	Gilles, A., musicien-gagiste (art. 21).	45 $\frac{1}{2}$	672	Id.	115	Van Belle, L.-J., gendarme (art. 21).	40	560	Id.
89	Génard, A.-F.-A.-L., garde d'artillerie principal (art. 1 ^{er}).	60	5,500	Id.	116	Thonet, C.-H., sergent (art. 18).	70	840	Id.
90	De Callataij, E.-A.-G., lieutenant-général (art. 1 ^{er}).	65	7,500	255	117	Lenfont, F.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 1 ^{er}).	60	1,020	352
91	Dupont, P.-L., général-major (art. 1 ^{er}).	62	6,200	Id.	118	Seurette, L., gendarme (art. 21).	44 $\frac{1}{2}$	700	Id.
92	Hennequin, N.-C.-A.-E., colonel (art. 1 ^{er}).	57	5,000	Id.	119	Streunan, H.-J., sergent-major maître-armurier (art. 21).	45	751	Id.
93	Guillaume, L., lieutenant-colonel (art. 1 ^{er}).	58	4,000	Id.	120	Vanderdonck, H.-L.-T., adjudant sous-officier (art. 21).	40 $\frac{1}{2}$	821	Id.
94	Dubuisson, G.-A.-J.-B.-F.-R., lieutenant-colonel (art. 1 ^{er}).	59	4,000	Id.	121	Rostaigny, F.-D., premier sergent (art. 21).	54 $\frac{1}{2}$	819	Id.
95	Janssens, A.-J., capitaine quartier-maître (art. 1 ^{er}).	58	5,000	Id.	122	Bogaerts, H., premier sergent (art. 21).	40	695	Id.
96	Dufort, J.-A., capitaine quartier-maître (art. 2, § 5).	58	2,925	Id.	125	Vandrepol, J.-B.-J., caporal (art. 21).	51 $\frac{1}{2}$	575	Id.
97	Bury, F.-J., capitaine (art. 2, § 5).	56	2,775	Id.	124	De Munck, L.-C., maréchal des logis chef (art. 21).	45	598	Id.
98	Kerrinckx, G.-L.-A., capitaine commandant (art. 20).	55 $\frac{1}{2}$	5,500	Id.	125	Staes, C.-P., maréchal des logis (art. 21).	40	676	Id.
99	Cools, A.-E.-M., capitaine (art. 21).	49 $\frac{1}{2}$	2,062	Id.	126	Mary, H., maréchal des logis garde-magasin (art. 21).	54 $\frac{1}{2}$	785	Id.
100	Lequeux, C.-L., soldat (art. 20).	27	480	Id.	127	Delferrière, L.-J., maréchal des logis (art. 21).	60	840	Id.
101	Vanpoucke, J.-J.-B., musicien-gagiste (art. 21).	51 $\frac{1}{2}$	745	Id.	128	Petit Jean, D.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	55	915	Id.
102	Sonneville, J.-M., musicien-gagiste (art. 21).	44	722	Id.	129	Hubot, D.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	50 $\frac{1}{2}$	761	Id.
103	Cambier, A., premier sergent (art. 21).	45	752	Id.	130	Fontaine, J.-F., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	47	718	Id.
104	Collard, F.-J., sergent-major (art. 21).	40 $\frac{1}{2}$	685	Id.	131	Detrange, E.-J., brigadier de gendarmerie (art. 21).	43 $\frac{1}{2}$	676	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
132	Lenoir, J.-B.-J., gendarme (art. 21).	56 ¹ / ₂	682	352	2	Jelley, F., chef compteur à l'atelier du timbre (art. 1 et 8).	65	1,214	344- 345
133	Plennevaux, F.-J., gendarme (art. 21).	50 ¹ / ₂	565	Id.	3	Artus, F.-J., receveur de l'enregis- trement (art. 1 et 8).	71	4,759	35
134	Liégeois, J., gendarme (art. 21).	40 ¹ / ₂	565	Id.	4	Matthys, I.-H., receveur de l'enre- gistrement (art. 1 et 8).	68	5,179	Id.
135	Chalon, H.-E., capitaine comman- dant (art. 21).	55	2,812	Id.	5	Huser, F.-N.-A., directeur provin- cial honoraires des contributions (art. 1, 8 et 15).	66	6,900	Id.
136	Jansen, L.-E.-A., capitaine com- mandant (art. 21).	51 ¹ / ₂	2,550	Id.	6	Delvaux, H.-A.-V., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	71	5,067	Id.
137	Wynants, C.-A.-E., capitaine com- mandant (art. 21).	50	2,625	Id.	7	Lavancy, P.-J., receveur des con- tributions en disponibilité (art. 1, 8 et 15).	65	2,512	Id.
138	Crispiels, G.-L.-F., officier d'admini- stration de 1 ^{re} classe (art. 21).	49	1,960	Id.	8	Guyot, E.-G.-H., receveur des con- tributions (art. 1 et 8).	67	2,250	Id.
139	Urban, E.-L., général-major (art. 1 ^{er}).	61	6,200	Id.	9	Brichet, V.-J., commis des accises.	45	510	"
140	Hanneftingels, A.-A.-G., colonel (art. 1 ^{er}).	57	5,000	Id.	10	Adriaenssens, P.-J., maître des douanes (art. 1, 8 et 13).	66	000	33
141	Marechalle, H.-J.-B.-E., major, art. 1 ^{er}).	58	5,500	Id.	11	Dupont, G., receveur des contribu- tions (art. 5 et 8).	60	1,880	Id.
142	Chazal, L.-A.-M. (baron), major (art. 2, § 1).	54 ¹ / ₂	5,155	Id.	12	Philippo, C.-J., préposé des douanes (art. 5, 8 et 15).	62	825	Id.
143	Liegeois, J.-B., major (art. 2, § 5).	58	5,259	Id.	15	Weustenraed, L.-A.-H., receveur des contributions (art. 1 et 8).	68	4,985	68
144	Libeert, J.-J., capitaine comman- dant (art. 2, § 5).	55	2,850	Id.	14	Sacré, C.-A., receveur des contri- butions (art. 1 et 8).	65	2,725	Id.
145	Fayt, A.-P.-G., capitaine (art. 2, § 5).	55	5,000	Id.	15	Wanters, A., brigadier des douanes (art. 1 et 8).	65	1,116	Id.
	TOTAL		288,968		16	Derzelle, A.-J., vérificateur des douanes (art. 5 et 8).	61	2,192	Id.
	Ministère de la Guerre.				17	Crevecoeur, C.-C.-H., lieutenant des douanes (art. 5, 8 et 15).	62	1,912	Id.
	<i>Décorés de l'ordre de Léopold.</i>				18	Burtonboy, A.-J., lieutenant des douanes (art. 5 et 8).	63	1,507	Id.
1	Devetter, F.-L., adjudant sous- officier.	52	100	"	19	François, C.-J., commis des accises (art. 5 et 8).	61	1,155	Id.
2	Van der Linden, H., premier ser- gent.	49	100	"	20	Van Hollebeke, A.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8).	59	735	Id.
3	Smal, D., conducteur d'artillerie .	57	100	"	21	Roussensfeld, H.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8).	56	626	Id.
4	Marquis, L.-J.-H., commis aux écritures	60	100	"	22	Premer, J.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8).	52	615	Id.
	TOTAL . . . fr.		400		25	Ernalsteen, A.-J., receveur des con- tributions (art. 5 et 8).	62	4,584	104
	Ministère des Finances.				24	Munnick P., sous-chef de bureau au Ministère des Finances (art. 3 et 8).	28	2,686	Id.
	<i>Fonctionnaires et employés.</i>				25	Peeters, J., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	27	1,120	Id.
1	De Landtsheer, J.-B., sous-briga- dier des douanes (art. 1 et 8).	67	777	544- 345					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
26	Vermeylen, G.-A.-F., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	21	1,069	35	50	Leboulengé dit Le Boulengé, P.-X.-C.-E., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	68	5,067	102
27	Swaggers, L.-G., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	21	1,162	Id.	51	Ransquin, J.-T., sous-lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,462	Id.
28	Tenaerts, J.-C., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15).	68	1,768	Id.	52	Beke, L.-P., brigadier des douanes (art. 1 et 8).	65	1,155	Id.
29	Danse, P.-J., huissier au Ministère (art. 1 et 8).	69	1,502	Id.	55	Samson, J.-J., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	68	1,970	228-229
30	Miroir, A., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15).	70	1,987	Id.	54	Desplanter, D., préposé des douanes (art. 5 et 8).	62	821	Id.
31)	Dremont, A., vérificateur des douanes (art. 5, 8 et 15).	65	2,206	Id.	55	Simon, F.-C.-A., préposé des douanes (art. 5 et 8).	42	425	Id.
32	Bovi, H.-J., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	64	1,100	Id.	56	Huysentruyt, C.-L., lieutenant des douanes (art. 5, 8 et 15).	62	1,857	Id.
33	Hoebeek, L., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	60	952	Id.	57	Gérards, J.-H., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	61	1,162	Id.
34	Thiry, M., contrôleur des douanes (art. 1, 8 et 15).	69	5,150	145	58	Larmoyer, E.-A.-E., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	60	1,162	Id.
35	Roelandts, F., contrôleur des douanes (art. 1, 8 et 15).	69	5,150	Id.	59	Buchet, A.-J., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	62	1,157	Id.
36	Hedrichet dit Heiderscheid, H.-J., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,651	Id.	60	Prum, C.-L., commis des accises (art. 5 et 8).	56	1,107	Id.
37	Charlier, G.-J., sous-lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,462	Id.	61	Savels, J.-F., préposé des douanes (art. 5 et 8).	62	650	Id.
38	Gesnot, F.-D., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,162	Id.	62	Hendrix, G., préposé des douanes (art. 5 et 8).	62	808	Id.
39	Miroir, A.-J., sous-brigadier des douanes (art. 1 et 8).	66	826	Id.	65	Sauvage, E.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8).	57	647	Id.
40	Rossel, P., préposé des douanes (art. 1, 8 et 15).	67	825	Id.	64	Vandewalle, L., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	40	592	Id.
41	Standaert, J.-F., préposé des douanes (art. 1 et 8).	66	817	Id.	65	Van Gaver, H., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	64	1,162	Id.
42	Vannut, P., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	762	Id.	66	Melot, P.-J., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,612	Id.
43	Durieu, A.-J.-B., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15).	61	1,906	Id.	67	Casier, P.-F., receveur des contributions (art. 1 et 8).	65	1,456	Id.
44	Tubez, F., géomètre du cadastre (art. 3 et 8).	63	1,879	Id.	68	Stuckens, E.-P., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	68	5,090	258
45	Toret, C.-J., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	60	1,162	Id.	69	Marchot, P.-A.-J.-V., contrôleur des contributions (art. 1, 8 et 15).	65	3,750	Id.
46	Ernould, L.-V., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	60	1,100	Id.	70	Vanden Bussche, P.-F.-J., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	67	1,162	Id.
47	Renaud, I.-M.-I., préposé des douanes (art. 5 et 8).	59	804	Id.	71	Carpels, A.-F.-A., commis aux écritures (art. 5 et 8).	60	1,820	Id.
48	Steckler, H.-N.-W., préposé des douanes (art. 5 et 8).	56	561	Id.	72	Stas, A.-L.-F., contrôleur des douanes (art. 5 et 8).	62	3,065	Id.
49	Pirotte, M.-F.-J., préposé des douanes (art. 1 et 8).	43	539	Id.	73	Wybo, C.-L., sous-chef de bureau au ministère (art. 5 et 8).	47	1,350	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Mémor.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Mémor.
74	Waroux, L., commis aux écritures (art. 1 et 8).	70	1,553	312	86	Buffet, D.-J., receveur des contri- butions (art. 1, 8 et 13).	65	2,159	312
75	Gosse, L.-J., sous-lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 13).	67	1,462	258	87	Provoost, A.-L., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13)	67	1,162	Id.
76	Martens, T., receveur principal des droits de navigation (art. 1 et 8).	67	1,856	312	88	Schwartz, G., receveur des contri- butions (art. 3 et 8).	55	2,231	Id.
77	Pestiaux, H.-J., vérificateur des douanes (art. 1 et 8).	67	2,694	287- 288	89	Dendale, E., lieutenant des douanes (art. 3, 8 et 13).	62	1,522	Id.
78	Delange, F.-L., receveur des con- tributions (art. 1 et 8).	65	4,986	Id.	90	Vanden Berghe, P.-B., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	61	1,162	Id.
79	Landuyt, J., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,162	Id.	91	Hovelynck, C.-L., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	59	1,116	Id.
80	Neels, B.-J., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	64	1,162	Id.	92	Anrys, P., préposé des douanes (art. 3 et 8).	63	700	Id.
81	Descendre, C.-J., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	52	610	Id.	TOTAL. . . . fr.			167,250	
82	Lambert, H.-J., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8)	58	680	Id.	-----				
83	Leheureux, L.-J., préposé des douanes (art. 3 et 8).	53	667	Id.	Cour des Comptes.				
84	Cerckel, C.-J., receveur des contri- butions (art. 1 et 8).	69	4,668	312	<i>Fonctionnaires et employés.</i>				
85	Decoux, A.-L.-E., receveur des douanes (art. 1 et 8).	65	4,096	Id.	1	La Fayette, V.-J.-B., contrôleur des budgets.	72	4,125	.
